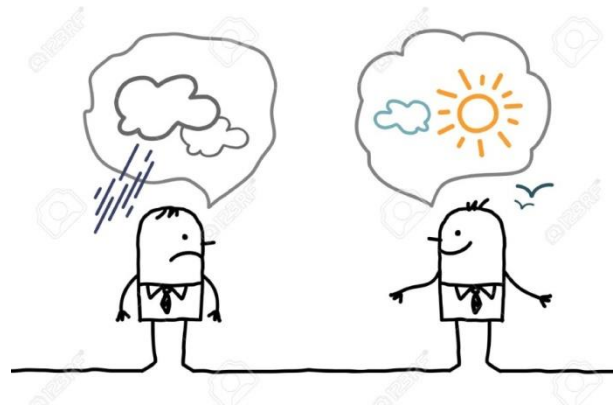


# SALAZACINFOS

Décembre 2020



**« Si la matière grise était plus rose, le monde aurait moins d'idée noire » Pierre Dac**

Le problème avec le pessimisme, c'est sa faculté à nous convaincre que tout va mal, il manque d'humour. Séducteur par son aisance, il pointe ses pensées vers une impasse, il est sans issue, sans après, sans vie, il tourne le dos à l'existence, auto-satisfait de ses constats affligeants, surnois, et pire encore, le pessimisme est facile, il se suffit de la complaisance.

Donc il va nous falloir regarder le soleil en face, clamer notre liberté, défier ses assassins aux dogmes meurtriers, imaginer de nouvelles attitudes, répondre présent, se rendre utile, modeler comme un potier cette glaise souple de l'espoir, passionnément fragile, bousculer nos certitudes, et creuser les sillons de l'histoire pour nos enfants, ceux-ci ne se creuseront pas tout seul.

D'ailleurs, Avons-nous vraiment le choix ?

*Patrick Tonarelli*

## Parking

L'aire de stationnement en contre-bas de la Mairie que bon nombre d'entre nous utilisons depuis toujours, va être restituée à son nouveau propriétaire le 1<sup>er</sup> janvier 2021. En effet cet espace privé était auparavant loué par la Mairie mais ce bail doit prendre fin à la demande du nouveau bailleur, qui souhaite récupérer son bien.

Aussi il va nous falloir prendre de nouvelles dispositions quant à l'organisation des emplacements de parking dans le village. Cette question est grandissante, particulièrement en saison d'été. Nous étudierons toutes les options, et vos suggestions seront toutes les bienvenues.

Afin d'assurer la passation de ce qui ne sera plus le « parking de la Mairie », nous allons devoir faire évacuer les véhicules, et l'emplacement sera fermé à la fin de cette année.

## Le comité des fêtes



Grâce à l'action conjointe des membres du comité des fêtes de Salazac, et des nombreux participants aux « Foulées de Salazac » d'octobre rose, nous avons recueilli 5.000 euros de dons pour la Ligue contre le cancer.

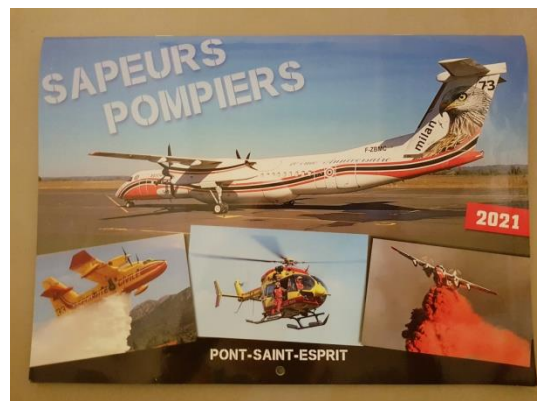
Cette édition n'était pas comme les autres, du fait de la situation sanitaire, mais malgré tout, nous avons relevé le défi.

MERCI à vous tous de votre générosité

## Calendrier des Pompiers de Pont-Saint-Esprit

En cette année si particulière, et pour aider nos pompiers à vous distribuer leurs calendriers, nous nous associons à eux et vous proposons de les mettre à votre disposition à l'accueil de la mairie. Vous pourrez venir récupérer votre exemplaire aux horaires d'ouverture et si vous le souhaitez, laisser un don en échange.

Vous pouvez également le commander en faisant un don en ligne en vous connectant à l'adresse suivante :



<https://www.helloasso.com/associations/amicale-des-sapeurs-pompiers-de-pont-saint-esprit/formulaires/1>

## Gestion et facturation du service de l'eau

**Jusqu'au 31 décembre 2019**, La commune gérait en régie communale le service de l'eau et de l'assainissement. Le Conseil Municipal décidait du prix de vente de l'eau et des travaux d'investissement qu'il jugeait utile de réaliser. La commune n'était pas soumise à la facturation de la TVA, elle pouvait établir une seule facture réunissant l'eau potable et le traitement des eaux usées.

Le budget de l'eau était indépendant de celui de la commune, toutefois les heures passées par le personnel étaient entièrement supportées par la commune.

Par délibération la commune pouvait choisir le tarif de sa partie fixe, elle pouvait effectuer un virement de section.

**Depuis le 1 janvier 2020**, La loi Notre a rendu obligatoire le transfert de la compétence du service de l'eau et de l'assainissement aux EPCI. (Établissements publics de coopération intercommunale). La Communauté d'Agglomération et ses maires n'étant pas "murs" pour une régie communautaire et encore moins pour une délégation de service public, il a été convenu que les communes gèreraient le service de l'eau par délégation de gestion pour le compte de l'agglomération. Durant l'année 2020, nous avons continué à assurer le même travail que nous faisons auparavant, mais nous le faisons à présent pour le compte de l'agglomération de Gard Rhodanien. Si les relevés de compteur se font comme d'habitude, les tâches administratives ont considérablement été modifiées par les paramètres suivants :

- Prise en compte de la TVA, séparation des factures « eau potable » et « eaux usées ».
- Paramétrage du paiement en ligne.

Ces données et modifications nous ont fait prendre beaucoup de retard, c'est la raison pour laquelle les factures tardent à arriver. Dans un premier temps seule la facture d'eau potable sera envoyée dans les foyers.

### **Ce qui change :**

- Avis des sommes à payer à l'agglomération du Gard Rhodanien.
- Facturation de la TVA 5,5% (sur la consommation eau potable, assainissement, redevance et modernisation).

Dans quelques jours les factures des eaux usées seront envoyées au Trésor Public, nous tiendrons compte d'un délai plus important dans l'indication de la date limite de paiement.

**A partir de 1 janvier 2021**, Les 44 communes de l'agglomération du Gard Rhodanien auront transféré leurs compétences en matière d'eau et d'assainissement à l'agglomération du Gard Rhodanien. La communauté d'agglomération reversera à la commune de SALAZAC une mensualité visant à assurer les dépenses courantes de fonctionnement sur le réseau de l'eau.

L'analyse de nos budgets « eau et assainissement » fait ressortir que nos comptes antérieurs ne reflétaient pas la réalité des charges du service : les charges de personnel n'étaient pas imputées. La part fixe va diminuer car celle-ci ne peut pas être supérieure de plus de 30% du montant de la facture.

Cette réduction de la part fixe sur l'eau potable oblige à augmenter la part variable pour maintenir le volume de recettes : cela conduit à augmenter la facture 120 m<sup>3</sup> eau potable de 9 %.

L'augmentation proposée pour 2021 est d'abord une correction des recettes qui s'avèrent insuffisantes pour équilibrer les besoins à l'échelle de la commune. Il est rappelé que la baisse de la part fixe est profitable à tous les usagers qui consomment moins de 60 m<sup>3</sup>/an qui verront le montant de leur facture baisser.

**Au bout du compte.** La loi plafonne le tarif de la partie fixe, et celle-ci apparaîtra sur chaque facture (eau potable et assainissement). Une augmentation du prix de l'eau potable et de la redevance assainissement est à prévoir. Cette hausse sera de l'ordre de 9% pour une moyenne de 120m<sup>3</sup> de consommation.

Nous reviendrons vers vous en début d'année concernant les modifications de 2021, en attendant nous restons à votre entière disposition pour échanger avec vous sur ce sujet.

### **Boîte à idées**

C'est un réel plaisir de voir la boîte à idées se remplir, d'autant que vos remarques sont pertinentes. Critiques, encouragements, propositions, cette animation est une excellente dynamique pour notre village.

Certains sujets sont récurrents, et ils sont déjà sur l'établi du conseil municipal.

La pose des ralentisseurs est imminente, le choix ou non de laisser l'éclairage public allumer durant toute la nuit est une question censée mais les avis sont partagés, et bien sûr, l'inquiétude légitime de chacun à statuer de l'avenir de la fontaine et du lavoir. Toutes ces questions

### **L'entrée gratuite pour la visite du pont du Gard**

Nous avons renouvelé la convention offrant la gratuité de la visite du Pont du Gard aux habitants de Salzac. Il vous suffira de vous munir d'un justificatif de domicile à présenter à l'entrée de la visite.

## Le sapin et le Noël des enfants de Salazac



## Projet de territoire

## La visite de l'agгло mobile

Un véhicule équipé itinérant se déplace sur l'ensemble du territoire du Gard Rhodanien afin de proposer une offre de service public de proximité. Deux agents formés pour vous accompagner sur vos démarches administratives.



Renseignements : [agglo@gardrhodanien.fr](mailto:agglo@gardrhodanien.fr) ou [mairie.salazac@wanadoo.fr](mailto:mairie.salazac@wanadoo.fr) ou au secrétariat de la mairie de SALAZAC.



## SERVICE PUBLIC ITINERANT

Mardi 15 décembre 2020

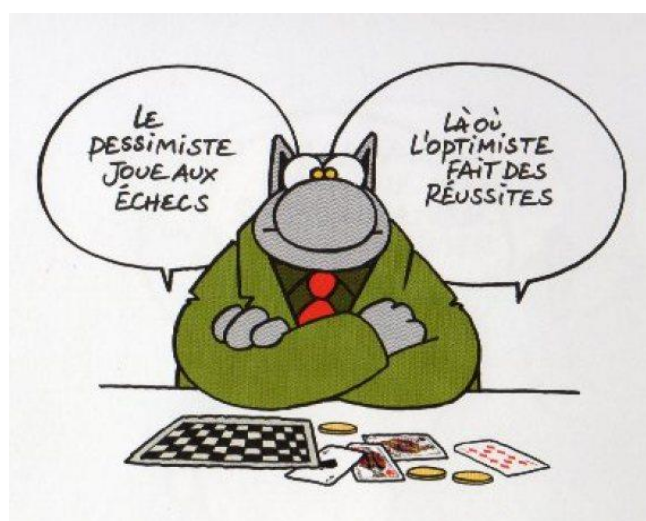
Place de la Fontaine de 13h45 à 16h15  
à Salazac



Services publics proposés :

- Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) : consultation de dossiers, formulaires de demandes de prestations, attestations de paiement.
- Pôle Emploi : consultation des offres d'emploi, frappe de CV, aide à la rédaction de courriers, actualisations, inscriptions.
- Services de l'état : (Ministère de l'intérieur, de la justice, des finances publiques) : formulaires administratifs, carte grise, permis de conduire, passeports, impôts
- Caisse Nationale d'Assurance Maladie. (C.N.A.M)
- Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse. (C.N.A.V)
- Mutualité Sociale Agricole (M.S.A)
- La Poste

Les services de l'agglomération Maison de justice et du droit, ALSH (centre de loisirs), Multi -Accueil (crèches), Transport, Déchetterie, Mutuelle Intercommunale





## Réunion du conseil Municipal

### COMMUNE DE SALAZAC

#### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du mardi 27 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le 27 octobre à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle polyvalente sous la présidence de **Madame le Maire, Sophie GUIGUE**.

**Etaient présents** : **Adjoint**, M. Louis BORRELLY et M. François VIALLET

**Conseillers Municipaux**, Mme Maud BRUNONI, M. Patrick TONARELLI, Mme Léa CHELABI, Mme Muriel DESUTTER, Mme Hélène CHENIVESSE, M. Laurent MONIER

**Ordre du jour** :

1. Décision modificatives dans la Convention de Gestion de l'eau CAGR/ Commune de Salazac,
2. Décision modificative budget commune,
3. Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU),
4. Fermeture d'un emploi sur la commune (Adjoint Technique Territorial),
5. Création d'un emploi sur la commune (Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe),
6. Proposition d'un Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activité,
7. Déploiement de la fibre, pose d'une armoire de rue,
8. Rétrocession par l'aménageur à la commune des espaces communs du lotissement « Les Terres du Bourdet »,
9. Statuts de l'association de préfiguration d'un parc naturel régional autour de l'Uzège et du Pont du Gard,
10. Remboursement des frais d'huissiers d'un habitat de la commune,
11. Convention de partenariat avec le Pont du Gard

\*\*\*

La séance a commencé par un hommage à Samuel PATY, assassiné le 16 octobre 2020.

**1. Décision modificatives dans la convention de Gestion de l'eau CAGR/ Commune de Salazac**

Afin de pouvoir régler une facture dans l'enveloppe « Investissement assainissement » le Conseil Municipal décide d'une décision modificative portant sur un transfert d'un montant de 2000€ de l'enveloppe « Investissement eau » vers « investissement assainissement »,

**Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.**

Suppression de l'enveloppe 6410 correspondant à « remboursement de personnel » et affectation du montant de 2000€ à l'enveloppe 6156 « maintenance ». Les heures du personnel passées au service de l'eau et de l'assainissement étant remboursées sur le budget de la commune, cette enveloppe n'a pas lieu d'être.

**Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.**

**2. Décision modificative budget commune**

Les heures du personnel étant remboursées par la CAGR sur le budget de la commune, c'est bien la commune qui sera remboursée.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir une ligne de recette d'un montant de 2000€ à la ligne 7084 du budget de la commune. Afin de ne pas déséquilibrer le budget prévisionnel de la commune, et de rester dans une démarche véritable et sincère, nous retirons la somme de 2000€ dans une autre enveloppe de recette sur le budget de la commune.

**Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.**



**3. Opposition au transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

**4. Fermeture de l'emploi Adjoint Technique Territorial - Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité**

**5. Création de l'emploi Adjoint Technique Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité

**6. Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activité**

Considérant que les nouvelles modalités de facturation de l'eau et le renouvellement de la convention de gestion à venir entraînent une charge supplémentaire de travail au secrétariat, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recruter pour une durée de 2 mois, à raison de 3h hebdomadaires Mme Charret Alexandra.**

**7. Déploiement de fibre optique, pose d'une armoire de rue commune de Salazac**

L'armoire de rue sera installée sur le parking à l'entrée du village contre le mur de clôture ; en dessous la bascule. Il convient de casser une partie du massif afin que cette armoire s'intègre parfaitement dans le paysage. Elle sera de couleur verte.

**8. Rétrocession par l'aménageur à la commune des espaces communs du lotissement « Les Terres du Bourdet ».**

Le transfert de propriété sera effectué par acte notarié.

Les frais inhérents à cette procédure seront inscrits au budget communal.

**Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer tous les documents et actes à venir en vue de réaliser ces opérations.**

**9. Statuts de l'association de préfiguration d'un parc naturel régional autour d'Uzège et du Pont du Gard.**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les statuts de l'association de préfiguration du parc naturel régional.**

Le Conseil Municipal désigne Madame BRUNONI Maud et Monsieur Laurent MONIER comme représentants de la commune au sein de cette nouvelle association.

Le Conseil Municipal cotisera à hauteur de 0.25€ à l'association de préfiguration du PNR.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les conventions de partenariat avec l'association et à inscrire les diverses écritures au budget.

**10. Remboursement des frais d'huissiers d'un habitant de la commune.**

**A la majorité de ses membres présents (3 abstentions), le Conseil Municipal décide de procéder au remboursement de la somme de 25€ correspondant à des frais d'huissiers subit par une habitante de la commune. Les frais d'huissiers découlent d'une erreur de saisie de la commune.**

**11. Convention de partenariat avec le Pont du Gard.** Vu l'intérêt du site du Pont du Gard pour le département, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'une convention de partenariat avec celui-ci afin de promouvoir le site sur notre territoire communal en contrepartie de la gratuité d'accès au site du Pont du Gard pour les administrés de la commune de SALAZAC. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'établissement Public du Pont du Gard.**

Séance levée 20H15.

Fait à Salazac,  
Le 03 novembre 2020  
Le Maire, **Sophie GUIGUE**



**Nous vous souhaitons à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et vous  
donnons rendez-vous l'année prochaine**

